



006 - 2022

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 10 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le lundi 10 janvier 2022 à 18 H 00,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de **JOUQUES**, a été assemblé en session ordinaire, dans le **respect des gestes barrières**, au lieu habituel de ses séances après convocation légale qui lui a été adressée par le Maire,

PRESENTS : Eric Garcin, Joëlle Jouvin, Martine Austruy, Elvira Caspers, Valérie Torcol, Claude Noble, Béatrice Bongini, Brigitte Bonniel, Eliane Boyer, Josiane Demange, Evelyne Juignet, Paulette Pansard et Paul Cathérineau.

POUVOIRS : Margaux Badrouillard donne pouvoir à Martine Austruy
Joséphine Santacroce donne pouvoir à Evelyne Juignet

N°4_CCAS_2022 – FIXATION DU PRIX D'ENTREE DES MANIFESTATIONS PAYANTES ORGANISEES PAR LE CCAS

Le CCAS a pour souhait de développer une branche festivités et sorties, son budget ne lui permettant pas de prendre en charge l'intégralité des coûts, la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de fixer un prix d'entrée aux manifestations payantes. Elle propose de fixer ce tarif à cinq euros par personne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S, après délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer le prix d'entrée aux manifestations payantes organisées par le CCAS à cinq euros par personne,

Et **DIT** que la présente délibération, certifiée conforme sera publiée et rendue exécutoire, à compter de sa réception en Sous-Préfecture,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Extrait certifié conforme
Jouques, le 11 janvier 2022
Le Maire, Président
Eric GARCIN

